

# **ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

## **EUROCONTROL**

- Mesures de la Commission permanente -

### **MESURE N° 23/276**

#### ***portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL***

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1(b) et 7.3,

vu l'appendice des Statuts de l'Agence (règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), et en particulier ses articles 5.1 et 5.2,

vu la mesure n° 22/273 de la Commission permanente du 15 septembre 2022 portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

vu la liste des candidats proposés par le président du Conseil provisoire pour exercer la fonction de représentant des États membres au conseil de surveillance,

vu les propositions transmises par les comités du personnel pour la nomination de personnes à la fonction de représentant du personnel au conseil de surveillance,

sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

#### **Article premier : membres en fonction représentant les États membres**

1. Markus Rautenberg (Allemagne) et Özcan Durukan (Türkiye) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024 ; il en va de même pour Vitor Almeida (Portugal) et David Lloyd (Royaume-Uni), leurs suppléants respectifs.
2. Luboš Hlinovský (République tchèque) et Josef Rosenthaler (Autriche) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2026 ; il en va de même pour Jarosław Ziomek (Pologne) et Riccardo Rizzi (Italie), leurs suppléants respectifs.

**Article 2 : nouveaux membres représentant le personnel**

1. Ive Van Weddingen est nommé suppléant de Philippe de Coune, en remplacement de Pierre-Louis Dugenet. Pierre-Louis Dugenet est nommé suppléant d'Eric Hoffman, en remplacement de Monika Tchorokhian.
2. Ces nominations prennent effet à la date de signature de la présente mesure et restent d'application jusqu'au 31 août 2024.

**Article 3 : membres en fonction représentant le personnel**

1. Eric Hoffman et Philippe de Coune restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.
2. Juan Macho Baena et Agnieszka Wegner restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2026 ; il en va de même pour Marina Lopez Rodriguez et Frédéric Riehl, leurs suppléants respectifs.

**Article 4 : membres représentant le directeur général**

Bhevan Chandrasena et Irakli Davitadze restent en fonction en qualité respectivement de membre titulaire et de membre suppléant du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le directeur général jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.

**Article 5 : présidence**

La nomination du président et du vice-président du conseil de surveillance, sur proposition dudit conseil, fait l'objet d'une mesure ultérieure de la Commission permanente.

**Article 5 : date de prise d'effet**

La présente mesure annule et remplace la mesure n° 22/273 de la Commission permanente du 15 septembre 2022 et prend effet à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 06/03/2023



Levan Karanadze  
Président de la Commission permanente